



CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

# QUALITÉ DE L'AIR EN VALAIS

## RAPPORT 2024 – L'ESSENTIEL

**Ozone (O<sub>3</sub>)** : La pollution à l'ozone nuit aux organismes vivants et détériore les matières inertes. Elle s'exprime notamment en termes de nombre de dépassements de la limitation horaire. En 2024 toutes les valeurs limites sont dépassées et sont non-conformes à l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair). Depuis le début des mesures en 1990 des concentrations excessives sont enregistrées par le réseau cantonal valaisan RESIVAL. Après les pics observés en 2003 avec son été caniculaire historique, des hausses marquées ont suivi en 2015, 2018 et 2022. Des vagues de chaleur et un fort ensoleillement les ont provoquées. Ces conditions favorisent une production soutenue de l'ozone, polluant secondaire formé dans l'air à partir de gaz précurseurs et à l'aide du rayonnement solaire.

**Dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>)** : Les moyennes annuelles ont progressivement diminué de 2006 à 2024. Un abaissement général de 54 % en résulte. Les valeurs de 2024 battent les records de 2023 et sont à nouveau les plus basses dans toutes les régions depuis le début des mesures en 1990. Après 2013 la valeur limite annuelle de 30 µg/m<sup>3</sup> est respectée aux stations RESIVAL. À la station fédérale Nabel de Sion aéroport-A9 elle l'est depuis 2019. Le NO<sub>2</sub> est le précurseur direct de l'O<sub>3</sub> dans l'air que nous respirons. Les NO<sub>x</sub> (NO+NO<sub>2</sub>) participent aussi à l'acidification des pluies, à l'eutrophisation des écosystèmes et à la formation de poussières fines.

**Retombées de poussières** : Après un dépassement annuel isolé en 2019 en région rurale de plaine les normes OPair de qualité de l'air sont à nouveau respectées.

**Particules fines (PM<sub>10</sub>, PM<sub>2.5</sub>)** : Les PM<sub>10</sub> et leur fraction plus fine les PM<sub>2.5</sub> sont les polluants aux répercussions les plus importantes sur la santé publique. Pour les PM<sub>10</sub> les moyennes annuelles ont graduellement diminué depuis 2006. Un abaissement général de 49 % en résulte en 2024 auprès des stations RESIVAL. Une légère hausse des niveaux a été observée de 2020 à 2022. Elle est attribuée principalement à des incursions massives de sables du Sahara. 2024 n'en a connu qu'une en avril, plus modérée. Un temps assez régulièrement pluvieux a aussi favorisé une meilleure qualité de l'air par effet de lessivage. Malgré ces aléas météorologiques la limitation annuelle est respectée depuis 2014. Les valeurs annuelles de PM<sub>2.5</sub> sont plus critiques. Elles ont franchi la limitation OPair en région rurale en 2022. En 2024 la limitation est plus nettement respectée. Une centaine de décès prématurés par an demeure attribuée aux immissions de PM<sub>2.5</sub> en Valais..

**Valeurs limites d'immission (VLI)** : inscrites à l'annexe 7 de l'OPair elles reprennent dans une large mesure les lignes directrices fixées en 2005 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). En 2021 cet organisme a publié de nouveaux standards de qualité de l'air, plus exigeants. En 2023 la commission fédérale de l'hygiène de l'air a reconnu qu'ils répondent aux principes de la Loi fédérale sur la protection de l'environnement. Elle recommande par conséquent de modifier dans ce sens certaines VLI de l'OPair. Quant à la transition climatique, elle a le potentiel de bouleverser les conditions météorologiques ordinaires connues jusqu'à présent. Ses répercussions sur la qualité de l'air rendent son évolution plus difficile à prévoir et peut-être à maîtriser.

Région type	Ozone (O <sub>3</sub> )	Poussières fines		Dioxyde d'azote (NO <sub>2</sub> )	Retombées de poussières
		PM10	PM2.5		
RÉGION RURALE D'ALTITUDE					
RÉGION RURALE DE PLAINE					
CENTRE URBAIN					
PROXIMITÉ INDUSTRIELLE					

Le tableau ci-dessus (l'annexe 4 du rapport complet explique les pictogrammes) montre qu'hormis l'ozone dans tout le canton les limitations OPair à long terme, c.-à-d. en moyenne annuelle, sont respectées en Valais en 2024. Elles sont fixées pour prévenir les effets nuisibles d'expositions régulières à une pollution atmosphérique excessive. Les nouveaux standards OMS de 2021 assureraient pour leur part que le respect de la VLI journalière implique aussi celui de la moyenne annuelle, et inversement.

Au regard des actuelles VLI à long terme les immissions excessives sont évitées depuis 2014 excepté sur l'O<sub>3</sub> et une fois sur les PM<sub>2.5</sub>. Cependant les efforts engagés sont à poursuivre pour assurer en tout temps et durablement un air de qualité optimale à l'ensemble de la population valaisanne. Des défis plus locaux persistent par endroit, pour lesquels des mesures à la source et au cas par cas demeurent pertinentes.